

**DEC140803DAJ**

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gasnot, fonctionnaire de sécurité de défense, directeur de la sûreté du CNRS

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC122430DAJ portant nomination de M. Philippe Gasnot aux fonctions de fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS ;

**Vu** la décision DEC133400DAJ du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant organisation et fonctionnement de la direction de la sûreté ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Philippe Gasnot, fonctionnaire de sécurité de défense directeur de la sûreté, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes de procédure relatifs aux plaintes déposées auprès de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) ou d'autres services de police spécialisés, ayant trait à des intrusions dans les systèmes informatiques du CNRS, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile.

**Art. 2** - La décision DEC122431DAJ du 17 septembre 2012 portant délégation de signature à M. Philippe Gasnot, fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS, est abrogée.

**Art. 3** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs